

## ARRETE MUNICIPAL .

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre de travaux.**

**Le maire de Saint-Clément de Vers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 1<sup>er</sup>** : La partie basse du cimetière communal de SAINT CLEMENT DE VERS( ancien cimetière) sera exceptionnellement fermé du lundi au vendredi au public à partir du lundi 9 Novembre 2020 de 7h30 à 17h30 durant 1 mois .

La partie haute (l'extension) restera ouverte à l'exception d'une semaine de travaux. (Évacuation des eaux pluviales et cheminement vers l'ancien cimetière)

**Article 2** : L'entreprise Callier est chargée des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et aux horaires mentionnés dans l'article 1.

**Article 3** : En cas de cérémonie, l'entreprise interrompra ses travaux.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise Callier
- Affiché en mairie et à la porte du cimetière.
- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Beaujeu.

Fait à Saint Clément de vers,

Le 06 Novembre 2020,

Le maire ,

Sylviane TERNISIEN

